

DELBRASSINE était lieutenant en retraite du régiment Murray et Jean-François BODET depuis le 10-10-1780 avocat au Conseil Provincial. ^{67bis})

Trois PERIN faisaient partie de « La Constance » :

« L'avocat Perin » est à identifier avec Paul Perin, échevin à la Cour de Marche (3-7-1775, ⁶⁸) époux de Marie Lud. Lacroix, père du suivant.

Célestin Perin « (fils) », que la liste des membres qualifie de juriste, était inscrit comme avocat depuis le 3-7-1778. Le 4-4-1784 il épousa à Luxembourg Marie Aug. Claire Caroline Perlé, fille des époux Fr. Adam Perlé-de la Chapelle. ⁶⁹) Depuis le 19-5-1788, Célestin Perin était « prévôt maieur et receveur des domaines de S.M. en la ville et le comté de Laroche ». ⁷⁰) Est-ce lui le « Perrin, homme de loi » qui fut nommé sous le régime républicain juge de paix pour le canton de Laroche ? ⁷¹)

Le troisième Perin figure sur le tableau sous le nom de Perin E., « licencié ès-lois de l'université de Louvain ». Il s'agit d'Evrard-Joseph Perin, né à Marche le 8-3-1741, avocat depuis le 15-10-1785, nommé le 26-5-1788 substitut du procureur général près le Conseil Souverain, et demeurant en 1789 « bei der Neupforte ». ⁷²) Sous le régime français il fut promu aux fonctions de directeur des Droits Réunis. Il décéda à Luxembourg en 1810. *)

La famille SIMONIN était également représentée par trois membres : le conseiller et secrétaire du prince-abbé de Stavelot ; Damien, le licencié ès-lois de l'université de Louvain, qui fut admis avant le 16-7-1789 ; enfin « Al. Simonain, juriste ».

La liste des membres cite deux DUPONT, père et fils, tous les deux receveurs des droits. Jean-Baptiste (père), qui figure au dénombrement de 1770, habitait en 1773 l'ancienne maison seigneuriale des Dochain, sise Grand-Rue. Quant au fils, il exerçait les fonctions de receveur de 1784 à 1787. ⁷³)

Deux autres receveurs faisaient également partie de la Loge de Marche : MOLLART et PASQUET.

De BUISSERET d'ELSAUT figurait sous le qualificatif de gentilhomme ; DELPLANQUE était contrôleur des domaines d'Arlon ; WILLAME et DEVANDOLE étaient receveurs respectivement à Neufchâteau et à Samerie ; Philippe Joseph GRANDFILS, échevin de la Haute Cour de Marche, occupait cette charge depuis 1781. ^{73bis})

La loge « La Constance » fut dissoute à la suite de l'Edit impérial du 15-5-1786.



*) Il vivait donc encore en 1802, sans y adhérer, quand fut créée la Loge franco-luxembourgeoise avec le concours des anciens membres de la « Parfaite Union ». P. Leistenschneider et J. Hoffman et avec celui de Ch. Louis PERIN de qui les parents étaient originaires de Habaye (v. fasc. III, p. 223). Le 13-11-1806 Evrard Perin figura comme parrain du fils aîné de Ch. Louis Perin dont la femme était la sœur de mon arrière-grand-père J.B. Michel Mullendorff-Schrobbilgen.